

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD



COPIE

182, route de Sauve - B.P. 57012
30910 Nîmes cedex 2
Tél. : 04 66 62 11 11
Fax : 04 66 23 56 95
www.fdc30.fr

*Bureaux ouverts au public
de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h*

Communauté d'Agglomération
De NIMES METROPOLE
Monsieur Yvan LACHAUD, Président
Le Colisée
30947 NIMES Cedex 9

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
N°1A 116 621 9872 1

Nîmes, le 6 juillet 2016

Monsieur le Président,

Je tenais à vous remercier de nous avoir reçu, le 28 juin dernier, et permis ainsi aux représentants de la Fédération de vous exprimer leur déception, vis-à-vis des choix politiques qui ont été faits dans le cadre de la mise en place de mesures compensatoires écologiques sur le Domaine de Vallongue en ce qui concerne le Rollier d'Europe et de façon plus générale dans le Sud Gard pour l'Outarde Canepetière.

Au terme de cette 9^{ème} année de collaboration dans la gestion de votre Domaine et la signature de la Convention le 5 Juillet 2007, force est de constater que la Fédération s'est toujours employée à satisfaire les attentes de la Collectivité et à agir à hauteur des moyens structurels financiers engagés (évalués entre 7 et 11000 euros par an de frais de gestion et d'entretien sur nos fonds propres et sans inclure les frais de rémunération du personnel dédié). Cet engagement a permis d'assumer humblement les responsabilités qui étaient les nôtres dans cette organisation et d'atteindre les objectifs cynégétiques et environnementaux qui avaient été fixés préalablement.

Dans le cadre de la gestion de cette propriété, la coordination des acteurs autour du Comité de Pilotage s'est toujours déroulée avec respect mutuel des activités et de leurs représentants. Dans cet esprit de considération, de partage et de tolérance, la Fédération n'a jamais lésiné sur les efforts pour favoriser une bonne cohabitation et a toujours agi dans le sens des demandes et de la volonté du propriétaire, de la préservation des intérêts agricoles et pastoraux et des autres activités nature avoisinantes. Comme nous nous y étions engagés, grâce à l'action de surveillance et d'information qui a été conduite au quotidien nous nous sommes efforcés de protéger au mieux le Domaine contre les intrusions et les actes malveillants.



Durant toutes ces années, il est important de souligner que la Fédération a noué avec l'ensemble des partenaires des liens de confiance (que nous espérons partagés et réciproques) et des relations basées, sur la loyauté, contre toute forme d'ostracisme ou de dictat idéologique ou de pensée politique extrême notamment en matière d'écologie radicale.

Malheureusement et contre toute attente, la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole et la Chambre d'Agriculture du Gard ont collaboré à l'élaboration d'un programme de gestion visant la mise en œuvre de mesures compensatoires écologiques sur le Domaine sous maîtrise d'œuvre du Conservatoire des Espaces Naturels avec comme choix d'opérateur une association environnementaliste Gardoise militante anti-chasse à savoir le COGARD.

De fait, vous comprendrez que voir la Fédération qui défend l'intérêt général de la chasse, sa pérennité et son développement, s'asseoir pour collaborer à présent avec un acteur qui œuvre et milite à la disparition du chasseur, de la chasse et du piégeage et n'hésite pas à pousser son forfait dans des actions en justice, dépasse l'entendement et le tolérable pour un Président de Fédération.

Sur la forme, sachez que nous déplorons que cette procédure se soit faite en marge et dans le dos de la Fédération, **alors même que vos services avaient connaissance que nous prétendions pouvoir être associé à ce programme.** Sur le plan moral, cette démarche remet en cause le lien de confiance que nous exprimions et les fondements de notre coopération que nous pensions loyale et sincère et réciproquement partagée.

Sur le fond, cette action vient de fait, écarter l'acteur chasseur représenté par la Fédération, du dispositif cousu par l'Arrêté Préfectoral N° 2015-209-001-DL du 28 juillet 2015 et stratégiquement le priver du droit de pouvoir agir en faveur d'une action écologique de terrain visant la gestion d'un espace et la préservation d'une espèce protégée. Alors même, qu'il en a la pleine compétence au titre de son agrément Protection Nature, la volonté politique et la capacité professionnelle.

Elle a pour conséquence la mise en place de politiques publiques que nous dénonçons fermement car elles développent au sein des espaces fonciers Gardois des zones de « non chasse » sous emprise d'opérateurs environnementalistes anti-chasse qui plus est se voient dotés de moyens financiers conséquents pour agir (vu les prix des prestations affichées, que pour le programme « Rollier d'Europe », estimées à 377 940,00 € H.T !) et qui se trouvent pérennisées dans le temps (d'une durée de trente (30) ans !).

Lors de nos échanges, nous avons noté votre volonté d'associer dans l'avenir la Fédération à des éventuels nouveaux programmes de cet ordre. Nous vous en sommes extrêmement reconnaissants. L'histoire nous dira si les paroles des élus et des représentants institutionnels, comme l'a déclaré le Président GRANIER à la tribune de notre Congrès vont avoir raison de la puissance des politiques publiques et du « leader Ship » écologique actuel qui se fait avec le soutien des services de l'État.

Pour l'heure et conformément à la décision du Conseil d'Administration du 5 juillet 2016, je vous informe que la Fédération dénonce son engagement du 25 juillet 2007.

N'ayant qu'une parole, comme je m'y étais engagé verbalement auprès de Monsieur le Sénateur Maire de NIMES et son Directeur de Cabinet, en cas de difficulté relationnelle, la Fédération quittera le Domaine sur l'instant et sans délai. Aussi je vous remercie de prendre acte de cette décision et de sa prise d'effet.

J'ordonne à mes services de procéder au retrait des différents matériels qui sont propriétés de la Fédération et de réaliser avec votre Direction la restitution des clefs et l'état des lieux en bonne et due forme.

Je tenais à remercier l'ensemble des élus et personnels de la Communauté d'Agglomération de NIMES Métropole qui nous ont fait confiance durant toutes ces années et saluer l'initiative originale qui a permis cette riche collaboration.

Je vous souhaite pleine réussite pour l'avenir et vous prie d'agréer Monsieur le Président, en l'expression de mes respectueuses et sincères salutations.

Le Président

Gilbert BAGNOI



Copie :

- Monsieur le Préfet du Gard
- Monsieur le Sénateur Maire de NIMES
- Monsieur Laurent BURGOA Conseiller Départemental
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Gard
- Monsieur le Président de la SAFER
- Messieurs les Présidents des Sociétés de chasse